



BUBENDORFF
LE VOLET SOLAIRE INFATIGABLE

GUIDE D'UTILISATION

  Informations importantes dans la notice

Notice originale

EXIGENCES DE SÉCURITÉ ET NORMATIVES

MISES EN GARDE

- > Il est important pour la sécurité des personnes de suivre toutes les instructions des différentes notices et de les conserver.
- > Ne laissez pas les enfants jouer avec les dispositifs de commande ni avec l'appareil. Surveillez le volet pendant qu'il est en mouvement et éloignez les personnes jusqu'à ce qu'il soit complètement fermé.
- > N'utilisez pas le volet si une réparation ou un réglage est nécessaire à cause de l'usure du produit.
- > Ne faites pas fonctionner les volets et coupez leur alimentation électrique lorsque des opérations de maintenance, de remplacement de pièces ou d'entretien, telles que nettoyage des vitres ou des volets, sont en cours.
- > Mettre les dispositifs de commande hors de portée des enfants. Les dispositifs de commande fixes doivent être installés visiblement.
- > Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.
- >  Ne pas ingérer l'accumulateur, risque de brûlures chimiques. Les dispositifs de commande radio fournis avec ce produit comportent un accumulateur bouton. En cas d'ingestion, l'accumulateur bouton peut causer des brûlures internes sévères en à peine 2 heures qui peuvent être mortelles. Conserver les accumulateurs neufs ou usagés hors de portée des enfants. Si le dispositif de commande radio fourni ne se ferme pas de manière sûre, ne plus utiliser le produit et le tenir hors de portée des enfants. En cas de soupçon d'ingestion d'un accumulateur ou d'introduction dans une partie quelconque du corps, demander immédiatement un avis médical.
- > Les batteries de nos moteurs solaires sont qualifiées pour leur fiabilité, leur stabilité et leur tenue en température. Elles ne doivent en aucun cas être démontées et/ou remplacées par des batteries non revendues par Bubendorff qui risqueraient de ne pas être adaptées pour cet usage. Il existe un risque réel de surtension et /ou d'explosion à utiliser des batteries similaires et ne possédant pas les caractéristiques techniques adaptées pour préserver leur exposition en température, la recharge et/ou l'utilisation du moteur. Bubendorff ne pourra être tenue responsable de toute manipulation et utilisation inappropriée de la part de tiers et susceptibles de générer des dommages aux biens et aux personnes.
- > Niveau de pression acoustique pondérée A : $L_pA \leq 70dB(A)$.



Recommandations pour tous les volets électriques (sans moteur solaire SO)

Les installations électriques doivent être réalisées conformément à la norme NF C 15-100 (ou les chapitres équivalents des normes CEI 60364, HD 384 ou DIN VDE 0100), notamment quant à la protection contre les surtensions d'origine atmosphérique (foudre). Si le câble d'alimentation de cet appareil est endommagé, il doit être remplacé par le service après vente du fabricant ou par une personne habilitée à la pose d'appareillage électrique afin d'éviter tout danger.

Recommandations volets avec moteurs solaire SO

Les motorisations de ces volets sont de classe III. Elles doivent être alimentées sous une très basse tension de sécurité correspondant au marquage du produit et uniquement avec le panneau solaire fourni. En cas de besoin, contactez votre revendeur.
Ces motorisations contiennent des batteries qui ne peuvent être remplacées que par des personnes qualifiées.

Recommandations motorisation de volets battants

NE JAMAIS UTILISER LA MOTORISATION SI LE GALET EST SORTI DU COULISSEAU. L'espagnolette ne doit pas être verrouillée lors de l'utilisation motorisée. Eviter de faire obstacle à la course des battants. Ne pas essayer de réparer une pièce mécanique détériorée (bras, coulisseau, galet, ...) : faire intervenir un professionnel qualifié.

Correspondances motorisations homologuées

- > Moteur Radio (R) : RU, MR, CiV, CCR, i3, iX, AU, AS, VB.
- > Moteur Filaire (MI) : CCM, CCF, AS.
- > Moteur Solar, Autonome, hybride (SO, AU, HY, MH) : AU, AS, VB.
- > "MOTVR" : motorisation pour volet roulant et Zip.
- > "MOTVB" : motorisation pour volet battant.

Motorisations Radio

- > Bande de fréquence utilisée : 868,95 MHz
- > Puissance radio maximale : 5 dBm ou 3,5 mW



Par le présent document, Bubendorff déclare que ses équipements sont conformes aux exigences essentielles et aux autres dispositions pertinentes des directives 2014/53/UE et 2006/42/EC.

Les déclarations de conformité CE de ces équipements sont disponibles sur www.bubendorff.com, espace "Documentation".



SOMMAIRE

- 6 **MARQUAGE NF FERMETURES ET STORES**
- 7 **COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA GARANTIE**
- 7 **PRÉCAUTIONS D'IMPLANTATION**
- 8 **GARANTIE COMMERCIALE**
- 10 **PACK SAV EXTENSION & FORFAIT SAV PENDANT 30 ANS**
- 10 **CONSEILS D'ENTRETIEN**
- 11 **PRÉCAUTIONS D'EMPLOI**
- 12 **RECYCLAGE**
- 12 **LES COMMANDES**
 - > Identifier les types de commande de vos volets
- 14 **UTILISER LA COMMANDE INDIVIDUELLE RADIO**
 - > Commander le volet
 - > Position préférentielle
- 15 **UTILISER LA COMMANDE INDIVIDUELLE RADIO POUR VOLET BATTANT**
 - > Commander le volet battant
 - > Principe de fonctionnement
 - > Position préférentielle pour volet battant
 - > Commander le volet battant en présence de vent
- 16 **UTILISER LA COMMANDE INDIVIDUELLE RADIO POUR VOLET BATTANT**
 - > Commander le volet battant
 - > Principe de fonctionnement
 - > Position préférentielle pour volet battant
 - > Commander le volet battant en présence de vent
- 18 **UTILISER LA COMMANDE INDIVIDUELLE FILAIRE**
 - > Commander le volet
- 18 **UTILISER UN VOLET À MOTORISATION HYBRIDE**
 - > En cas de coupure d'alimentation électrique
 - > Position préférentielle
- 19 **CLIMAT+**
 - > Activation et désactivation
 - > Principe de fonctionnement
- 20 **UTILISER LA COMMANDE GROUPEE CLIMAT+**
 - > Emplacement de la commande groupée CLIMAT+
 - > Mise en pause du mode CLIMAT+
 - > Ajouter/supprimer une commande
- 21 **UTILISER LA COMMANDE GROUPEE CLIMAT+**
 - > Commander les volets
- 22 **AJOUTER UN VOLET SUR UNE BOX COMPATIBLE ZIGBEE 3.0**
- 23 **AJOUTER UN ÉMETTEUR ZIGBEE 3.0**
- 24 **UTILISATION DE LA MOUSTIQUAIRE**
 - > Précautions d'emploi de la moustiquaire
 - > Comment remettre en place la toile de la moustiquaire
- 25 **BON À SAVOIR**
 - > Fermer un volet en cas de panne d'un émetteur
- 26 **UTILISER LA COMMANDE GROUPEE CLIMAT+**
 - > Remplacer la pile d'un émetteur
- 27 **UTILISER LA COMMANDE GROUPEE CLIMAT+**
 - > Mon volet solaire ou hybride a un mouvement irrégulier : que faire ?

BUBENDORFF

LE VOLET SOLAIRE INFATIGABLE

Vous venez d'acquérir un produit Bubendorff et nous vous en remercions. Désormais, profitez du confort unique de volets motorisés, sûrs et étonnants. Vous disposez de tous les bénéfices des choix technologiques Bubendorff, d'une garantie de base 2 ans⁽¹⁾, pièces, main-d'œuvre et déplacement, afin d'ajouter de la tranquillité à votre confort.

NF FERMETURES ET STORES (Volet roulant)

Pourquoi un marquage NF⁽²⁾ en complément d'un marquage CE ?

- ✓ Le marquage CE est un marquage réglementaire qui n'a pas pour vocation de distinguer un produit d'un autre. Vous pouvez accéder à la déclaration de performances de vos volets (DoP) sur notre site internet www.bubendorff.com, espace "Documentation".
- ✓ La marque NF Fermetures et stores n'est attribuée qu'aux meilleurs produits et garantit leur aptitude à l'usage et leur durabilité.
- ✓ La constance dans la qualité des produits bénéficiant de cette marque est vérifiée bi-annuellement par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB).

C'est donc un gage de sérieux supplémentaire dont Bubendorff est heureux de vous faire profiter.



⁽¹⁾ Voir conditions de garantie Bubendorff (p. 8)

⁽²⁾ Selon les produits et les configurations :

Mono iD3 et iD4 : 321-123 / 327-123

Mono iD+ et iTE : 251-42

Tradi iD3 et iD4 : 321-124 / 327-124

Tradi iD+ : 251-55 / 293-55

Tradi Titan Intégré iD+ et iD4 : 251-114

Bloc N/R iD+ et iD4 : 293-01

Bloc Y iD+ et iD4 : 327-72

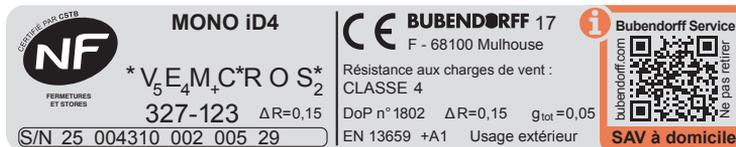
Certificats disponibles sur le site internet du CSTB (www.cstb.fr)

COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA GARANTIE ?

- Pour bénéficier rapidement d'une **intervention sous garantie**, il vous suffit de faire votre **demande en ligne**, un service accessible 24H/24, 7 jours sur 7, vous évitant les files d'attente téléphonique aux heures de pointe.

- ✓ Rendez-vous sur www.bubendorff.com et choisissez la rubrique «Je demande une intervention»
- ✓ Renseignez vos coordonnées et le numéro de série (S/N) du volet concerné*
- ✓ Répondez au mini-questionnaire en ligne

Une fois votre demande enregistrée, notre équipe **vous recontactera directement** pour convenir **d'un rendez-vous**.



*Exemple d'étiquette SN



PRÉCAUTIONS D'IMPLANTATION

Pour tous nos volets :

- Les coffres de volets doivent toujours être accessibles, notamment à des fins de réparation, sans qu'il soit nécessaire de mettre en œuvre des moyens exceptionnels (échafaudage, nacelle, etc...).
- Une face au moins du coffre doit être démontable pour servir de "trappe de visite". L'ouverture de la trappe de visite ne doit pas être gênée ou obstruée de quelque manière que ce soit (notamment peinture, tapisserie, mastics, joints, etc...).



GARANTIE COMMERCIALE

Conditions en vigueur au 1^{er} Janvier 2025

**BUBENDORFF SAS – 9 allée de la Gare CS 71085 - 68051
MULHOUSE Cedex 1 – 03.89.69.63.63 (ci-après BUBENDORFF)
accorde à ses clients professionnels une garantie commerciale de
2 ans sur ses produits dans les conditions suivantes :**

- La garantie des Produits Bubendorff débute à la date de mise en service du produit par l'installateur (installation et essais de fonctionnements effectués) et à défaut à la date de facturation de ce dernier. La garantie s'applique aux produits installés dans les limites géographiques de la France métropolitaine, à l'exclusion des terres insulaires, exception faite toutefois de la Corse.
- Au titre de cette garantie et sous réserve des cas d'exclusion et des limitations ci-après, Bubendorff assure le remplacement ou la réparation de la ou des pièce(s) reconnue(s) défectueuse(s). Toute pièce défectueuse prise en charge dans le cadre de la garantie devient la propriété de Bubendorff. La garantie comprend également les coûts de main-d'œuvre et de déplacement générés par la réparation sur site ou en usine, à l'exclusion de tout autre coût direct ou indirect.
- Les pièces réparées ou remplacées par Bubendorff pendant la période de garantie sont couvertes jusqu'à l'échéance de la garantie du produit auquel elles se rapportent.

LA GARANTIE EST EXCLUE DANS TOUS LES CAS SUIVANTS :

- L'usure normale des produits et notamment les défauts d'aspect dus :
 - à des traces de fonctionnement dues au contact des pièces du volet entre elles (ex : traces de contact entre les attaches et les bagues sur le tablier,
 - à une évolution naturelle des teintes,
 - à une éventuelle altération de la qualité perçue des tabliers.
- Une utilisation impropre à leur destination, des détériorations dues à des chocs.
- Rayures, impacts, déchirures et zones de découpe liées à la pose du produit.
- Une négligence ou une carence dans l'entretien des produits, et de leur protection.
- Une modification des produits ou un remplacement de composant(s) par un tiers, un N° de série effacé.
- Une pose non conforme aux règles de l'art, aux dispositions normatives et/ou aux prescriptions Bubendorff (par exemple non-respect des durées de stockage préconisées).
- Une intervention supposant (i) des moyens exceptionnels ou spécifiques (de type nacelle, échafaudage, etc.) en cas, notamment, d'inaccessibilité du produit, ou (ii) le démontage ou l'enlèvement d'éléments extérieurs au volet (du type faux plafond, coffrage, etc.) empêchant l'accès direct au volet ou à un de ses éléments (notamment caisson, trappe d'accès, ...).
- Des circonstances de force majeure et/ou des désordres provenant d'une cause extérieure.

- **La garantie** est limitée à une garantie 'pièces' uniquement, dans le cas suivant :
A partir du moment où, en raison de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, les véhicules du parc réparation (ou certains d'entre eux) ne sont plus autorisés à circuler dans la zone géographique concernée par l'intervention (par exemple pour cause de restrictions ou interdictions de circulation).

LORS D'INTERVENTIONS SUR LES MOTEURS AUTRES QUE BUBENDORFF, LA PROGRAMMATION ÉVENTUELLE DU (DES) VOLET(S) RESTE À LA CHARGE DE L'INSTALLATEUR.

GARANTIE "PIÈCES DÉTACHÉES"

- **Les composants (figurant dans le catalogue pièces détachées)** achetés bénéficient d'une garantie de deux (2) ans pièces, hors main-d'œuvre et déplacement, à l'exception des moteurs Bubendorff, garantis cinq (5) ans pièces, hors main-d'œuvre et déplacement.
- **Les articles (figurant dans l'offre Réparation du Tarif en vigueur)** achetés bénéficient d'une garantie de cinq (5) ans pièces, hors main-d'œuvre et déplacement.

La garantie "pièces détachées" n'affecte en rien la garantie initiale du produit et s'applique selon les mêmes conditions que celles de la garantie du produit explicitées ci-dessus.

La garantie Bubendorff s'applique sans préjudice du droit pour le consommateur de bénéficier de la garantie légale de conformité dans les conditions prévues aux articles L 217-3 et suivants du Code de la Consommation et de celles de la garantie légale des vices cachés prévues aux articles 1641 et suivants du Code Civil.

La garantie commerciale est mise en œuvre sur simple requête écrite au Service Consommateur de BUBENDORFF - 9 allée de la Gare CS 71085 - 68051 MULHOUSE Cedex 1 ou par courriel à l'adresse suivante : serviceconsommateur@bubendorff.com.





PACK SAV EXTENSION & FORFAIT SAV PENDANT 30 ANS

Pack SAV Extension après l'achat de votre volet (voir conditions et modalités sur www.bubendorff.com) :

- Si vous n'avez pas souscrit l'un des Pack SAV au moment de l'achat de votre volet, vous pouvez commander en ligne le Pack SAV Extension, donnant droit à une couverture **jusqu'aux 10 ans de votre volet**.
- Si vous avez souscrit un Pack SAV A (5 ans) ou B (7 ans) au moment de l'achat de votre volet, vous pouvez continuer à bénéficier de nos prestations **jusqu'aux 10 ans de votre volet** en souscrivant en ligne le Pack SAV Extension.

Forfait SAV pendant 30 ans :

Si vous n'avez pas souscrit à l'un des packs SAV, Bubendorff vous accompagne pendant 30 ans grâce à son forfait SAV à un tarif préférentiel.

Une équipe de professionnels :

Toutes les interventions sont réalisées par les **Techniciens Bubendorff** et son réseau de **Réparateurs qualifiés Bubendorff**.

(1)Selon conditions d'intervention Bubendorff clients particuliers et/ou conditions d'intervention des contrats packs SAV en vigueur sur le site www.bubendorff.com

CONSEILS D'ENTRETIEN



**COUPEZ
L'ALIMENTATION
ÉLECTRIQUE AVANT
DE PROCÉDER AU
NETTOYAGE**



PRÉCAUTIONS

- Pour nettoyer, ne pas utiliser de nettoyeurs haute pression ni d'éponges à récurer et à gratter.
- Ne pas utiliser de solvants tels que l'alcool ou la benzine.
- Ne pas utiliser de nettoyants chlorés sur ou à proximité du produit.

POUR TOUS LES VOLETS

Pour l'entretien du volet il est recommandé un lavage régulier au moins une fois par an à l'eau claire ou au minimum deux fois par an en bord de mer, à l'aide d'une éponge humide.

Ne jamais utiliser un jet d'eau ou un jet haute pression pour le nettoyage de vos volets (notamment les coffres et les parties motorisées).

POUR LES VOLETS À ÉNERGIE SOLAIRE

Le panneau solaire doit être nettoyé régulièrement de toutes salissures et/ou pollution qui se trouvent sur le verre.

ROLAX

Si votre ROLAX est exposé aux chutes de feuilles, branchages, aiguilles de pin ou autres objets divers, son utilisation exige un nettoyage régulier.

L'accès extérieur au tablier de votre volet peut présenter de graves dangers. Il vous appartient de prendre toutes les dispositions afin de sécuriser cet accès.

POUR ZIP

NETTOYAGE À SEC

Dépoussiérer à l'aspirateur ou à l'air sous pression en prenant soin d'éviter de froisser ou de déformer le tissu.

Les saletés peuvent être enlevées du Zip à l'aide d'une brosse souple ou d'une balayette.

NETTOYAGE HUMIDE

Pour l'entretien du Zip, un lavage régulier au moins une fois par an ou au minimum deux fois par an en bord de mer, est recommandé.

Nettoyer la toile du Zip au moyen d'un détergent doux, liquide et la rincer abondamment avec de l'eau froide. L'encadrement du Zip peut être nettoyé à l'eau claire et à l'aide d'une éponge humide. Laisser sécher entièrement la toile en position fermée.

NE MARCHEZ PAS SUR VOTRE ROLAX

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

POUR TOUS LES VOLETS (Volet roulant, motorisation de volet battant et Zip)

Pour éviter tout risque de détérioration, le mouvement du tablier, toile ou des battants ne doit jamais être gêné ou bloqué (exemples : action de retenue du tablier, présence d'un obstacle sur le trajet du tablier, etc.). En cas de fort vent, le volet doit être complètement fermé (lames en position ouverte pour tablier à lames orientables) ou complètement ouvert, fenêtre fermée.

Le volet électrique a été conçu pour un fonctionnement sécurisé. Il se mettra en sécurité thermique, donc s'arrêtera lorsque la température du moteur s'élève au-delà d'un certain seuil. Cela peut arriver lorsqu'on réalise plus de deux montées et descentes consécutives. Le volet reprendra son fonctionnement normal après un certain laps de temps variant en fonction des conditions climatiques.

En période de gel, l'utilisation des volets doit être limitée tant que les lames sont bloquées par le gel afin d'éviter tous dommages.

POUR VOLET À ÉNERGIE SOLAIRE

Le panneau solaire doit impérativement être positionné à l'extérieur de l'habitat ; il ne doit être masqué par aucun objet, ni même un vitrage ou un volet battant.

L'usage du volet à des températures extérieures inférieures à 0°C diminue l'autonomie de la batterie; en conséquence, il n'est pas conseillé de faire fonctionner le volet de manière répétitive à ces températures.

Si la température extérieure est inférieure à -15°C, le mouvement du tablier est plus lent pour protéger la batterie.

En cas de mouvement irrégulier à la montée et à la descente, voir page 25.

POUR VOLET À MOTORISATION HYBRIDE RADIO ET RADIO / FILAIRE (Émetteur + inverseur)

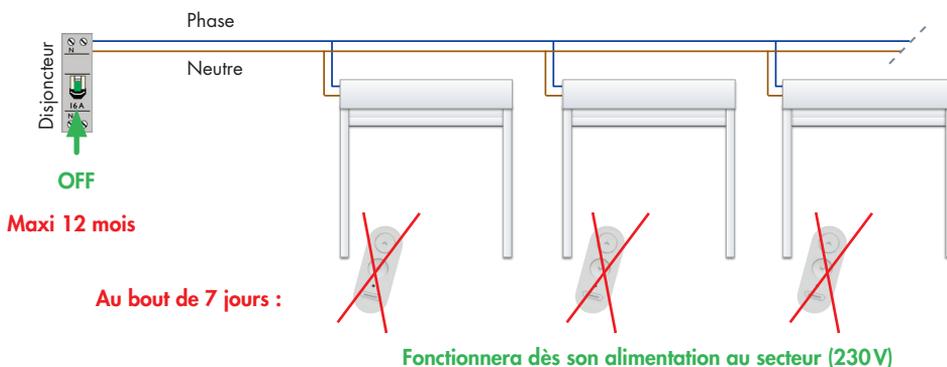
Absence prolongée d'alimentation électrique

Cas de construction hors alimentation électrique des moteurs :

- Le volet ne devra pas servir en cours de chantier pour conserver la charge de sa batterie jusqu'à son alimentation électrique.

Cas de logements inhabités pendant de longues périodes :

- si possible, conserver l'alimentation des volets.
- sinon, ne pas dépasser 12 mois sans alimentation secteur.



LA RESPONSABILITÉ DE NOTRE SOCIÉTÉ NE SAURAIT ÊTRE RECHERCHÉE À RAISON DE CONSÉQUENCES DU NON RESPECT DES CONSEILS D'ENTRETIEN ET PRÉCAUTIONS D'EMPLOI PRÉCÉDENTS.

ROLAX

En cas de pose de ROLAX sur verrières sur site à fort enneigement, il est impératif de prévoir l'installation d'un dispositif d'arrêt de neige afin de protéger le caisson de volet roulant.



En période de gel, le mouvement du volet peut être interrompu tant que les lames sont bloquées.

Au dégel, le volet reprendra son fonctionnement normal.

LA RESPONSABILITÉ DE NOTRE SOCIÉTÉ NE SAURAIT ÊTRE RECHERCHÉE À RAISON DE CONSÉQUENCES DU NON RESPECT DES CONSEILS D'ENTRETIEN ET PRÉCAUTIONS D'EMPLOI PRÉCÉDENTS.



RECYCLAGE

En tant que producteur et metteur sur le marché, Bubendorff justifie de ses obligations et de sa conformité à l'article L541-10 du Code de l'Environnement en adhérant à un ou plusieurs éco-organismes agréés par les pouvoirs publics. La fin de vie des produits Bubendorff est ainsi confiée à plusieurs éco-organismes qui organisent la filière de collecte et de traitement des déchets et notamment ceux détenus par les ménages.

Ecosystem et **Soren** dédiés aux DEEE (matériels électriques et électroniques, panneaux photovoltaïques) **Corépile** dédié aux piles et batteries, **Valdélia** dédié aux PMCB (lames, coulisses...), **LEKO** dédié aux emballages et papiers.

Afin de favoriser le recyclage des déchets : les produits électriques, électroniques, batteries et panneaux photovoltaïques doivent être déposés dans les bacs de collecte DEEE ou déchetteries afin d'être recyclés conformément à la réglementation en vigueur. Les Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB) doivent être déposés auprès de centres de collecte habilités. L'emballage doit être déposé en déchetterie ou collecteur prévu à cet effet.

LES COMMANDES

IDENTIFIER LES TYPES DE COMMANDE DE VOS VOLETS

Vous reconnaîtrez facilement le type de commande Bubendorff qui équipe votre installation.

COMMANDE INDIVIDUELLE FILAIRE



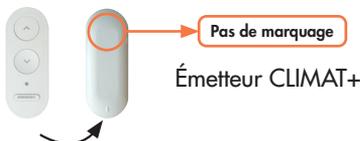
COMMANDE INDIVIDUELLE RADIO

Au dos de l'émetteur figure le numéro de série à 16 chiffres (S/N) qui correspond à celui figurant sur l'étiquette d'identification du volet (sur la lame finale, côté intérieur)



Émetteur du volet

COMMANDE GROUPEE CLIMAT+



Émetteur CLIMAT+

POUR LES AUTRES INVERSEURS FILAIRES DU MARCHÉ COMPATIBLES AVEC LES VOLETS BUBENDORFF, SE RÉFÉRER AUX NOTICES FOURNIES OU AU SITE INTERNET DU FABRICANT



UTILISER LA COMMANDE INDIVIDUELLE RADIO

OUVRIR

1 appui sur "Montée"



STOPPER

1 appui sur "Montée"
ou "Descente"



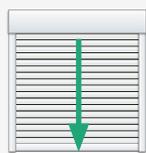
FERMER

1 appui sur "Descente"



TABLIER À LAMES ORIENTABLES

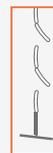
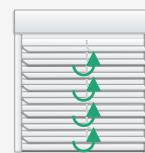
FERMER LE VOILET



Le volet descend entièrement,
lames en position fermée

ORIENTER LES LAMES

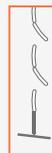
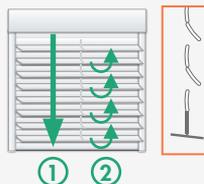
Le volet étant fermé, lames en position fermée,
1 appui sur "Descente"



Pour stopper leur orientation,
1 appui sur "Montée" ou "Descente"

FERMER ET ORIENTER LES LAMES

Quelle que soit la
position du volet,
1 appui sur
"BUBENDORFF"



Le volet descend entièrement et les lames s'orientent.

POSITION PRÉFÉRENTIELLE

Une position préférentielle est programmée d'usine, et peut être modifiée, uniquement pour les volets hors tablier à lames orientables.

Tablier à lames orientables : la position préférentielle programmée est la position, volet fermé lames orientées.

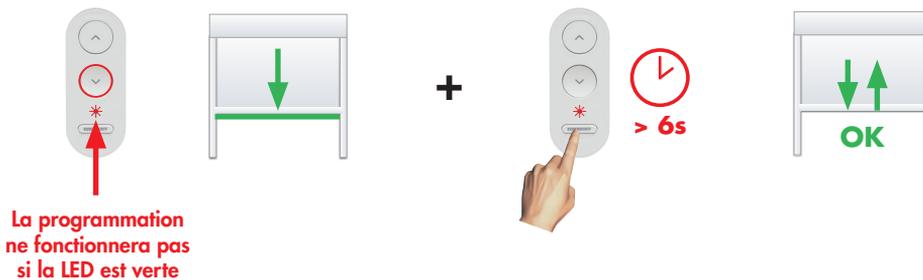
ALLER À LA POSITION PRÉFÉRENTIELLE

1 appui inférieur à une demi-seconde sur la touche "BUBENDORFF"



MODIFIER LA POSITION PRÉFÉRENTIELLE

- Descendre le volet à la position désirée
- Mémoriser la position en appuyant plus de 6 secondes sur la touche "BUBENDORFF"



Le volet "acquitte"
(il descend et monte de quelques cm)



Attendre le deuxième acquittement
(il descend et monte de quelques cm)
Nota : le premier acquittement est l'activation ou la désactivation du mode CLIMAT+.

La nouvelle position préférentielle est mémorisée

UTILISER LA COMMANDE INDIVIDUELLE RADIO POUR VOLET BATTANT

OUVRIR

1 appui sur "Montée"



STOPPER

1 appui sur "Montée"
ou "Descente"



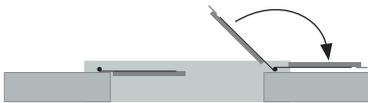
FERMER

1 appui sur "Descente"



PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE

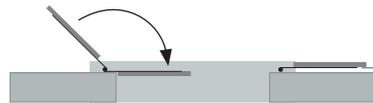


ouverture complète du battant **avec battue**.

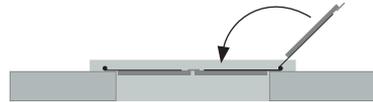


puis ouverture complète du battant **sans battue**.

FERMETURE



fermeture complète du battant **sans battue**.



puis fermeture complète du battant **avec battue**.

POSITION PRÉFÉRENTIELLE POUR VOLET BATTANT

Une position préférentielle d'aération est programmée d'usine, mais ne peut pas être modifiée.

ALLER À LA POSITION PRÉFÉRENTIELLE

1 appui inférieur à une demi-seconde sur
la touche "BUBENDORFF"



COMMANDER LE VOLET BATTANT EN PRÉSENCE DE VENT



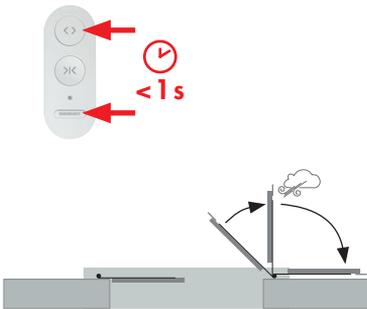
En cas de vent, un arrêt peut se produire lors de l'ouverture ou de la fermeture du volet battant. Pour y remédier, passer à la commande en mode forcé avec l'émetteur principal du volet.



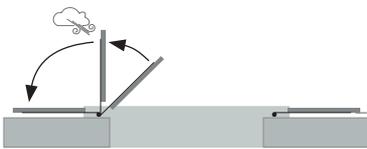
AVERTISSEMENT

- Utiliser impérativement l'émetteur du volet et observer les mouvements du volet
- Mode forcé : ce mode ne reste actif que pour un mouvement des battants (après ouverture ou fermeture, le volet est à nouveau en mode normal)
- Ne pas manœuvrer le volet en cas de tempête établie.

OUVERTURE EN MODE FORCÉ

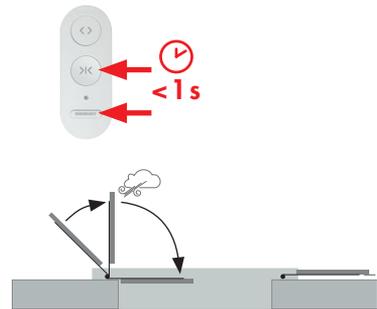


ouverture du battant **avec battue** par paliers successifs en fonction des rafales de vent qui stoppent la motorisation.

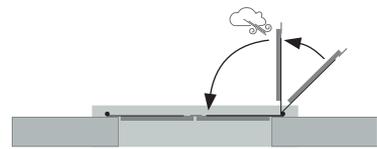


puis ouverture du battant **sans battue** par paliers successifs en fonction des rafales de vent qui stoppent la motorisation.

FERMETURE EN MODE FORCÉ



fermeture du battant **sans battue** par paliers successifs en fonction des rafales de vent qui stoppent la motorisation.



puis fermeture du battant **avec battue** par paliers successifs en fonction des rafales de vent qui stoppent la motorisation.

BON À SAVOIR

- > Chaque battant peut redémarrer 5 fois maximum si la motorisation s'arrête sur vent fort
- > Après un arrêt sur vent fort proche de l'ouverture ou de la fermeture complète (80% de la course), les battants sont immobilisés pour éviter un pincement ou un écrasement.



UTILISER LA COMMANDE INDIVIDUELLE FILAIRE

OUVRIR

1 appui sur "Montée"



STOPPER

1 appui sur "Montée"
ou "Descente"



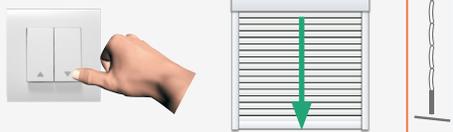
FERMER

1 appui sur "Descente"



TABLIER À LAMES ORIENTABLES

FERMER LE VOLET



Le volet descend entièrement,
lames en position fermée

ORIENTER LES LAMES

Le volet étant fermé, lames en position fermée,
1 appui sur "Descente"



Pour stopper leur orientation,
1 appui sur "Montée" ou "Descente"

UTILISER UN VOLET À MOTORISATION HYBRIDE

EN CAS DE COUPURE D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

En cas de coupure d'alimentation électrique, le fonctionnement des volets à motorisation hybride est conservé pendant une durée moyenne de 7 jours sans alimentation électrique à raison d'une ouverture et d'une fermeture journalière.

Le fonctionnement du volet est possible uniquement en utilisant l'émetteur du volet (avec numéro de série S/N au dos).

Si le volet est à motorisation hybride avec inverseur radio/filaire (émetteur + inverseur), l'inverseur n'est pas opérationnel pour des raisons de sécurité.

COMMANDE GROUPEE CLIMAT+

Commande groupée jusqu'à 30 volets et gestion de la température intérieure.
Le mode CLIMAT+ met automatiquement les volets en position protection thermique en cas de forte chaleur.



AVEC CLIMAT+ PASSEZ AU VERT !

Sans connexion à une box domotique

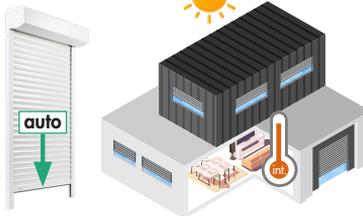
Activer CLIMAT+ sur chaque volet:
Appuyer 4 secondes sur la touche  de la commande du volet

1^{er} NIVEAU CLIMAT+ contrôle la température intérieure



1 commande groupée CLIMAT+ + Volet à moteur radio Bubendorff

EN ÉTÉ



Le volet se baisse en position protection thermique en cas de forte température intérieure.

+ de confort + d'économies de climatisation

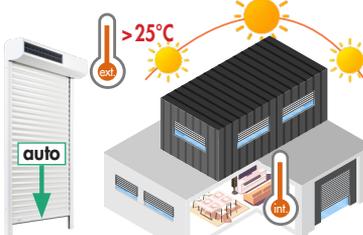
2^{ème} NIVEAU CLIMAT+ contrôle les températures intérieure et extérieure



1 commande groupée CLIMAT+ + Volet à moteur solaire Bubendorff (facultatif) + Volet à moteur radio Bubendorff

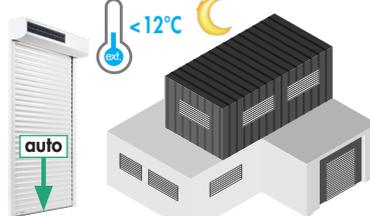
- + de confort
- + d'économies de climatisation
- + d'économies de chauffage

EN ÉTÉ



Le volet se baisse en position protection thermique en cas de fort ensoleillement et de fortes températures intérieure ou extérieure.

EN HIVER



Le volet se ferme totalement à la tombée de la nuit en cas de faible température extérieure.

EMPLACEMENT DE LA COMMANDE GROUPEE CLIMAT+

Elle doit être positionnée à une hauteur d'environ 1,50m du sol, sur un mur intérieur éloigné de toute source de chaleur (radiateur, cheminée, exposition au soleil...) ou de froid (mur donnant sur l'extérieur, pièce froide,...).

MISE EN PAUSE DU MODE CLIMAT+

Un appui sur "Montée" ou "Descente" permet d'interrompre le mode CLIMAT+ jusqu'au lendemain :

- sur la commande CLIMAT+ pour interrompre le groupe entier,
- sur l'émetteur d'un volet pour une interruption du volet seul.

DÉSACTIVER CLIMAT+ SUR LES VOIETS DONNANT SUR UNE TERRASSE OU UN BALCON POUR ÉVITER AJOUTER/SUPPRIMER UNE COMMANDE GROUPEE CLIMAT+

Pour les volets radio secteur, couper 7 secondes et rétablir l'alimentation au disjoncteur.

Pour les volets solaires, aucune coupure n'est nécessaire.

La procédure (étapes N°1 à 3, décrite ci-dessous) doit être réalisée sur tous les volets à piloter avec CLIMAT+, dans un délai de 40 minutes après la mise sous tension.



Étape N°1 Mise en mode programmation
(à effectuer sur l'émetteur principal du volet)



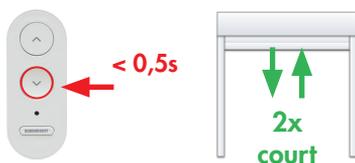
Étape N°2 Ajouter ou supprimer la commande groupée CLIMAT+

Ajout

Suppression



Étape N°3 Valider l'ajout ou la suppression la commande groupée CLIMAT+
(à effectuer sur l'émetteur principal du volet)



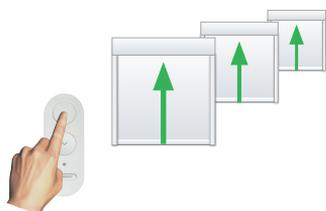
La commande groupée CLIMAT+ est mémorisée

COMMANDER MANUELLEMENT LES VOIETS AVEC LA COMMANDE GROUPEE CLIMAT+

Maxi 30 volets par installation

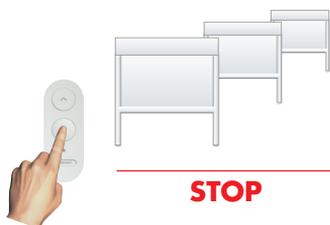
OUVRIR

1 appui sur "Montée"



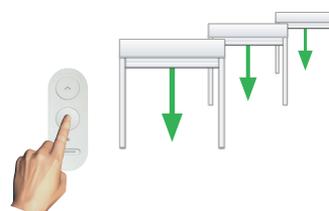
STOPPER

1 appui sur "Montée"
ou "Descente"



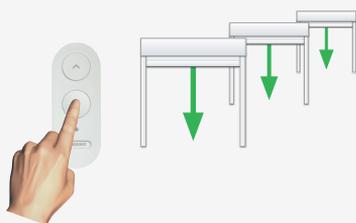
FERMER

1 appui sur "Descente"



TABLIER À LAMES ORIENTABLES

FERMER LES VOIETS

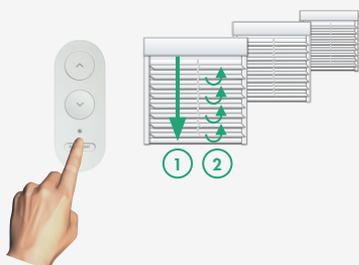


Le volet n'étant pas fermé,
1 appui sur "Descente"



Les tabliers descendent entièrement,
lames en position fermée

FERMER ET ORIENTER LES LAMES



Quelle que soit la position des volets,
1 appui sur "BUBENDORFF"



Les tabliers descendent entièrement
et les lames s'orientent.
Pour stopper leur ouverture,
1 appui sur "Montée" ou "Descente"

AJOUTER UN VOLET SUR UNE BOX COMPATIBLE 3.0

Compatible uniquement avec le moteur radio universel Bubendorff (RU).

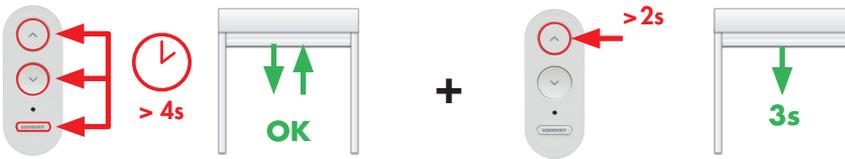
Étape N°1

Ouvrir l'application de la box compatible et choisir d'ajouter un volet Zigbee ou un autre produit Zigbee



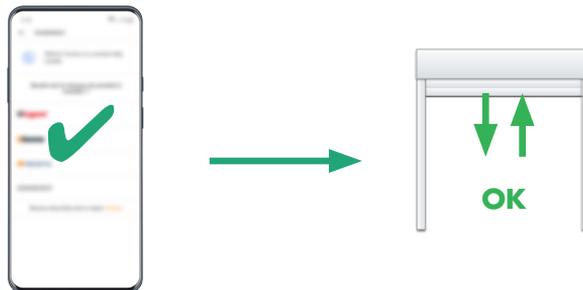
Étape N°2

Mise en mode programmation (à effectuer sur l'émetteur principal du volet)



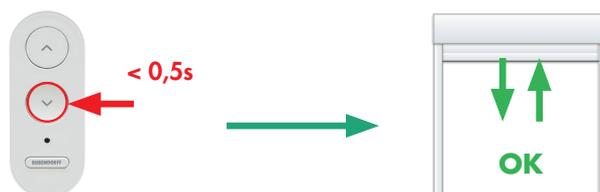
Étape N°3

Attendre que l'application ait bien reconnu et validé l'ajout du volet



Étape N°4

Fermeture du mode programmation



La box Zigbee est mémorisée

AJOUTER UN ÉMETTEUR zigbee 3.0

Compatible uniquement avec le moteur radio universel Bubendorff (RU).



Étape N°1

Mise en mode programmation
(à effectuer sur l'émetteur principal du volet)



Étape N°2

Ajout de l'émetteur supplémentaire compatible Zigbee 3.0

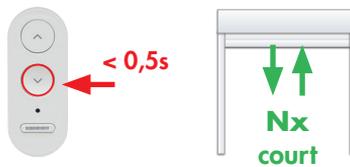
Exemple avec l'émetteur Self-E
de Legrand



Se référer à la notice de l'émetteur à appairer

Étape N°3

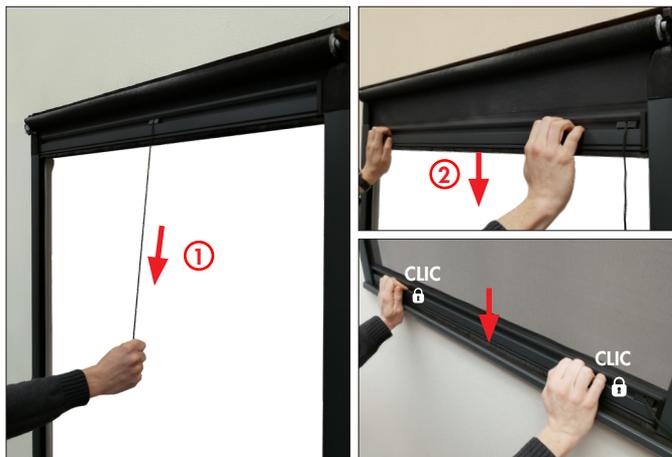
Valider l'ajout de l'émetteur supplémentaire compatible Zigbee 3.0



Nx = le nombre d'acquiescement dépendra
du nombre de points de commande associés au volet,
y compris l'émetteur principal : maxi 5 par volet

L'émetteur Zigbee est mémorisé

UTILISATION DE LA MOUSTIQUAIRE



FERMER

Descendre la moustiquaire à l'aide du cordon ① ou directement avec la lame finale ②.

Verrouillage de la moustiquaire par un appui simultané sur les 2 extrémités de la lame finale et relâcher.



OUVRIR

Déverrouillage de la moustiquaire par un appui simultané sur les 2 extrémités de la lame finale et relâcher.

Rabattre le cordon sur le côté.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI DE LA MOUSTIQUAIRE



Ne pas s'appuyer sur la toile.

Pour l'entretien de la toile, il est recommandé un nettoyage régulier à l'aide d'un chiffon humide, d'une brosse souple ou d'un aspirateur équipé d'une brosse souple.

Pour l'encadrement, un lavage à l'eau claire à l'aide d'un chiffon humide.



Comment remettre en place la toile de la moustiquaire ?

Remonter la toile en l'accompagnant, puis redescendre délicatement la toile en vérifiant qu'elle soit bien engagée dans les coulisses.

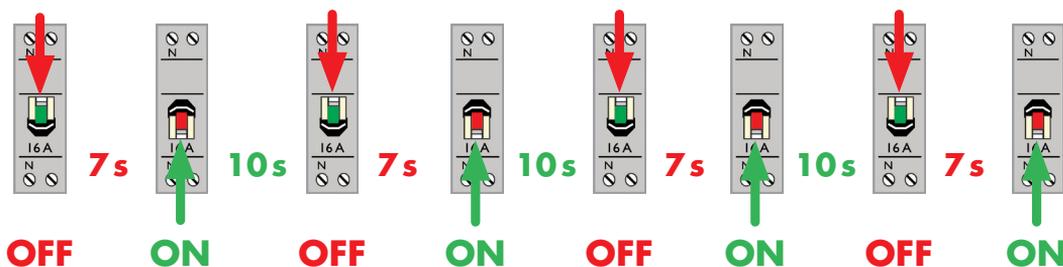
BON À SAVOIR

FERMER UN VOLET EN CAS DE PANNE D'UN ÉMETTEUR

Si le voyant rouge clignote et que le volet ne fonctionne pas, vous pouvez fermer le volet en effectuant la manipulation ci-dessous.

Volets branchés sur le secteur 230 Volts

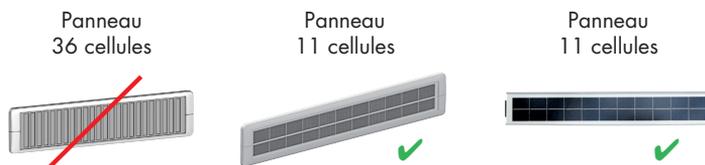
Sur le disjoncteur des volets.



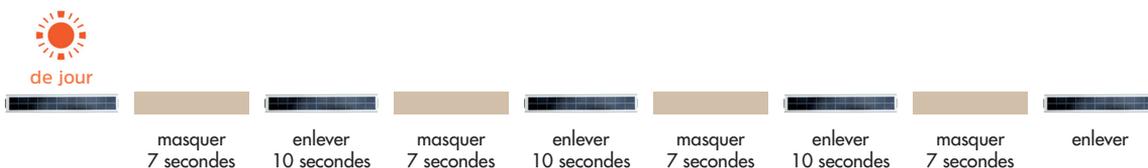
Tous les volets de votre installation vont se fermer (lames en position fermée pour tablier à lames orientables). Le volet en panne reste fermé. Pour les autres il suffit d'utiliser leur émetteur respectif, pour retrouver leur fonctionnement individuel habituel.

Volet et motorisation volet battant à énergie solaire

Procédure applicable sur les panneaux solaires nouvelle génération (volets commercialisés à partir de 2018)



Masquer 4 fois le capteur solaire avec un cache opaque (carton, ...).



Le volet va se fermer (lames en position fermée pour tablier à lames orientables).



Prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter une chute.

REEMPLACER LA PILE D'UN ÉMETTEUR

Si le voyant ne clignote plus et que le volet ne fonctionne pas, procéder comme ci-dessous.



- 1 Ouvrir le boîtier à l'aide d'un petit tournevis plat



- 2 Remplacer la pile (réf. CR2032)



Signe "+"
sur la face supérieure

- 3 Refermer le boîtier



Précautions d'usage : ne pas appuyer sur les contacts pendant le remplacement de la pile.

Mise au rebut des piles

Attention : les piles contiennent des substances polluantes.

Ne pas les jeter avec les ordures ménagères, mais les déposer dans un point de collecte COREPILE (voir sur www.corepile.fr).

MON VOLET SOLAIRE OU HYBRIDE A UN MOUVEMENT IRRÉGULIER : QUE FAIRE ?

1/ Je modère mon utilisation dans les cas suivants :

- en hiver les conditions peuvent être défavorables, il faut réduire votre usage du volet pendant quelques jours pour revenir à un fonctionnement normal.
- lorsque la batterie est faible ou lorsque la température extérieure est inférieure à -15°C , le mouvement du tablier sera plus lent pour protéger la batterie.

2/ Je contacte mon revendeur dans les cas suivants :

- lorsque le volet détecte un défaut de branchement.
Pour signaler un mauvais branchement, le volet s'arrêtera lors des 2 premiers appuis sur "Montée" et effectuera 2 ou 3 mouvements d'acquiescement (c'est à dire 2 ou 3 mouvements courts de descente puis de montée).
Lors de la fermeture, il se fermera complètement mais effectuera un mouvement par à-coups.
Après 7 jours de mouvements irréguliers, le moteur ne réagit plus et le volet se bloque ; il faut impérativement que soit rétabli le branchement avec le panneau solaire (volet solaire) ou avec le secteur (volet hybride) pour rétablir le fonctionnement.
- l'utilisation du volet est normale (1 à 2 ouvertures par jour) mais le volet détecte une insuffisance de lumière : le panneau solaire doit être déplacé.
Pour signaler un mauvais positionnement du capteur (panneau solaire), le volet s'arrêtera lors des 2 premiers appuis sur "Montée" et effectuera 4 mouvements d'acquiescement (c'est à dire 4 mouvements courts de descente puis de montée).
Lors de la fermeture, il se fermera complètement mais effectuera un mouvement par à-coups.





BUBENDORFF

LE VOLET SOLAIRE INFATIGABLE

www.bubendorff.com

BUBENDORFF SAS - au capital social de 1.297.155 € - 9 allée de la Gare CS 71085 - 68051 MULHOUSE Cedex 1 - FRANCE
R.C.S. Mulhouse 334 192 903